

# GUIDE D'UTILISATION DE LA VISIÈRE DE PROTECTION

## HERO Creations #650245764726

### ► Qu'est-ce qu'une visière de protection?

Équipement de protection des yeux et du visage.

### ► Pourquoi utilise-t-on une visière de protection?

Former une barrière contre les éclaboussures latérales et la projection directe de grosses gouttelettes. Ils ne permettent pas de se protéger des particules restant en suspension.

### ► Les visières peuvent-elles remplacer le port de protection respiratoire?

La visière de protection HERO Creations ne peut être utilisée pour remplacer un équipement de protection respiratoire.

**Extrait tiré de l'INSR :** (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) en France :

« En milieu de soins, les écrans faciaux ne doivent pas être utilisés seuls, mais en complément d'une protection respiratoire. Ces écrans protègent tout le visage et ont l'avantage de pouvoir être retirés en minimisant le risque de toucher le visage.

Dans les autres secteurs, les écrans faciaux ne peuvent être utilisés qu'en complément des mesures collectives, organisationnelles et d'hygiène mises en œuvre permettant d'assurer la santé et la sécurité des salariés ; les entreprises devront évaluer si la mise à disposition de ces écrans est adaptée aux risques résiduels encourus aux postes de travail.

Il convient alors d'en nettoyer les deux faces régulièrement et d'éviter de porter les mains au niveau du visage sous la visière. »

**Source :** <http://www.inrs.fr/risques/biologiques/faq-masque-protection-respiratoire.html>

### ► Désinfection :

La désinfection de la visière de protection est de la responsabilité de chaque utilisateur et doit être réalisée seulement si l'utilisateur respecte les procédures décrites ci-dessous.

L'utilisation de la visière de protection étant normalement à usage unique, voici les recommandations de l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec) dans le cas d'une pénurie avérée ou appréhendée dans les institutions du réseau de la santé.

**Source :** <https://www.inspq.qc.ca/publications/2955-desinfection-protection-oculaire-covid19>

**Extrait :** « Contexte : Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et d'une pénurie réelle ou appréhendée de protections oculaires et considérant qu'aucune donnée probante ne permet d'encadrer la désinfection d'équipements à usage unique, il est recommandé prioritairement de :

- Mettre en place une série de stratégies pour optimiser l'accès aux protections oculaires dans l'établissement de santé lorsque l'offre est limitée.
- Prioriser dans l'ensemble de l'établissement l'utilisation des protections oculaires pour certaines activités de soins où des éclaboussures et des aérosols sont générés ou lors d'activités où un contact prolongé en face à face ou étroit (moins de deux mètres) avec un usager potentiellement infectieux est inévitable.

*Visière avec clip permettant de changer la visière ou lunette à usage unique!*

Réutilisation possible et idéalement l'équipement est attribué à un travailleur de la santé pour un même quart de travail ou plus (selon inventaire du matériel). Si l'utilisation n'est pas en continu, déposer la protection, après désinfection, dans un contenant propre identifié au nom du travailleur. Ce dernier est responsable de la désinfection et de l'intégrité de son équipement de protection individuelle (ÉPI).

Si l'équipement n'est pas dédié au travailleur et qu'il est déposé dans un contenant recueillant plusieurs visières qui seront désinfectées par une autre personne, il faut s'assurer que l'ensemble de l'équipement de protection puisse être désinfecté sinon l'équipement devra être dédié à un travailleur.

- Retirer l'ensemble de l'équipement de protection selon les procédures connues et établies. La protection oculaire doit être retirée de façon sécuritaire (l'équipement doit être manipulé par les côtés (les branches ou la bande élastique) afin de ne pas toucher le devant de la lunette ou de la visière). Voir documentation disponible : ASSTSAS, <http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Affiches/a70-epi.pdf> ou ASPC <http://publications.gc.ca/site/fr/9.642347/publication.html>

- Désinfecter l'ensemble de l'équipement (intérieur et extérieur) entre chaque usager (peut être conservé pour les soins de plusieurs usagers sans retrait (si non souillé) lors de regroupement d'usagers COVID-19) et immédiatement après le retrait, avec un produit approuvé pour un usage

hospitalier, reconnu efficace (virucide pour le coronavirus) et homologué (numéro d'identification d'une drogue (DIN)) par Santé Canada (produit ou solution chlorée utilisés habituellement dans l'établissement). Appliquer les recommandations du fabricant. Porter des gants pour la désinfection.

- Le temps de contact prescrit doit être respecté (varie selon le produit utilisé, se référer aux indications du fabricant). L'équipement peut être rincé avec de l'eau du robinet si la visibilité est compromise par le produit désinfectant suite à la désinfection appropriée.

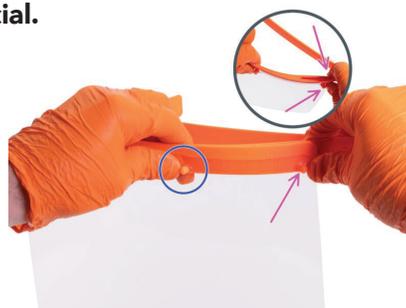
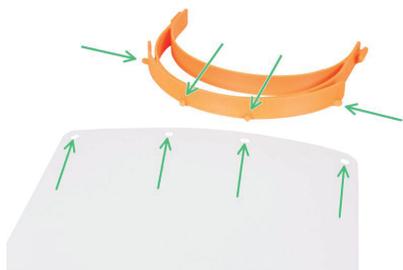
- Lorsque l'intégrité de l'équipement n'est plus assurée, ce dernier doit être jeté. Un nouvel équipement est alors requis.

NB. – Si présence de souillures, procéder à un nettoyage avec de l'eau et un détergent (savon) avant la désinfection. »

## ASSEMBLAGE

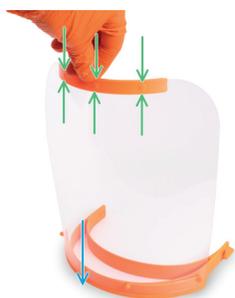
1

**Assembler l'écran facial.**



2

**Installer le renfort au bas de la visière.**



3

**Installer la bande élastique.**

